

FEDERATION DES BARREAUX D'EUROPE - CONGRES GENERAL 2012 à BRUXELLES

PROCES-VERBAL de la séance de la Commission « Prospective » de la profession

Date : jeudi 24 mai 2012

Lieu : Palais de justice de Bruxelles

Présents : - Me Yves OSCHINSKY, barreau de Bruxelles, président de la séance

- Me Michele LUCHERINI, barreau de Lucca

- Me Carlo LAZZARINI, barreau de Lucca

- Me Angela GRASSESCHI, barreau de Lucca

- Me Justus SCHMIDT-OTT, barreau de Berlin

- Me Albert NUSSBAUMER, barreau de Fribourg, secrétaire de la séance

Excusés : - Me Charles KAUFHOLD, président de la Commission, retenu à l'étranger

1. Me Yves OSCHINSKY rappelle l'évolution des objectifs de la Commission.

A l'origine, ces objectifs étaient strictement la définition des perspectives de la profession d'avocat. Les travaux de la commission ont montré que le champ de réflexion de la commission devait être élargi, et qu'il serait opportun d'y intégrer les perspectives de la FBE elle-même.

Sur la base de ce constat, la commission a proposé, lors d'une précédente réunion, d'ouvrir plus largement le congrès de la FBE aux représentants des jeunes barreaux ; cette proposition a été concrétisée lors du présent congrès de Bruxelles, auquel participent de nombreux représentants des jeunes barreaux des pays membres.

2. La commission fait un tour de table concernant la question de savoir quelles attentes les membres ont aujourd'hui de la FBE, et de ses rencontres bisanuelles.

En lien avec ce qui a déjà été rapporté concernant l'intégration des jeunes barreaux, il est proposé, afin de favoriser cette intégration, d'inviter un ou deux représentants des jeunes barreaux à faire partie de la présente commission « Prospective ».

S'agissant de la conjoncture actuelle de la profession, il est relevé que les barreaux membres de la FBE doivent pouvoir communiquer à cette dernière leurs préoccupations du moment afin de, d'une part, recevoir éventuellement une réponse à ces préoccupations et, d'autre part, recevoir un soutien de la FBE.

3. S'agissant des préoccupations spécifiques et actuelles des barreaux, les représentants italiens de la commission font part de leur inquiétude concernant un projet de loi en discussion en Italie qui permettra la création de sociétés d'avocat avec participation au capital de non-avocat. D'autre part, les représentants italiens de la commission exposent que les avocats italiens pratiquent actuellement une « grève blanche », dans le but de contraindre le gouvernement à mieux reconnaître le travail des avocats, ceux-ci étant mal traités car devant remplir des tâches administratives dans le cadre des procédures, en particulier lors des séances de tribunal, tâches qui ne sont pas compatibles avec un saine exercice de la profession.

D'une manière générale, les représentants italiens de la commission relèvent que les mesures d'économie prises en Italie ont pour conséquence que le gouvernement a l'intention de réduire le coût des tribunaux, et dès lors de réduire le nombre de tribunaux, surtout dans le sud de l'Italie. Il est relevé qu'il pourrait y avoir, à l'avenir, une distance de 300 km entre deux tribunaux !

S'agissant de la situation en Belgique, Me Yves OSCHINSKY expose que le gouvernement ne donne pas assez de moyens pour l'aide juridique, ce qui a eu pour conséquence qu'une partie des avocats sont en grève.

Cette question de la réduction des moyens financiers mis à disposition de l'aide juridique est manifestement un problème rencontré tant en Italie qu'en Belgique, et Me Yves OSCHINSKY propose qu'une résolution soit soumise au congrès général qui se tiendra le samedi 26 mai, résolution par laquelle la FBE marquera sa préoccupation à l'égard de la situation de l'aide légale et du financement de celle-ci, situation qui se dégrade dans plusieurs pays d'Europe, notamment en Belgique, en Espagne et en Italie, créant ainsi des obstacles à l'accès à la justice et au droit pour les plus démunis.

Bruxelles, le 24 mai 2012

Pour la Commission Prospective
Me Albert NUSSBAUMER
Bâtonnier du barreau de Fribourg

PS

Cette résolution a été adoptée par l'assemblée générale du 26 mai.